

Le mot du président Misons sur nos forces pour maintenir notre qualité de vie

Le premier ministre du Québec, M. Jean Charest, a entrepris dernièrement une série de rencontres auprès des équipes de vigilance mises sur pied par le gouvernement du Québec dans la foulée de la crise financière de 2008. L'exercice vise à permettre de faire le point avec différents partenaires sur la situation de l'économie et de l'emploi, et d'identifier les occasions à saisir pour le Québec en 2012 sur le plan économique.

À court terme, le gouvernement n'aura d'autre choix que de recentrer son action s'il souhaite disposer de la marge de manœuvre nécessaire pour répondre aux missions qu'il juge essentielles. La tarte du revenu disponible des Québécois est en effet limitée; il serait irresponsable de demander aux citoyens et aux entreprises de fournir un effort supplémentaire pour financer de nouvelles initiatives gouvernementales sans en abolir d'autres en retour. À plus long terme cependant, il est clair que si la société québécoise souhaite conserver ses généreux programmes sociaux, elle devra mettre en place les conditions pour favoriser la croissance de cette tarte et, ainsi, permettre à tous les Québécois de s'enrichir afin de pouvoir continuer à profiter de leur qualité de vie enviable.

Tous les analystes l'ont souligné : durant la dernière crise financière qui a débuté en 2008, le Québec s'en est relativement mieux tiré que la plupart des autres économies de la planète. Ce fait est sans doute dû en grande partie à la diversité de son économie et de son vaste programme d'infrastructure. Maintenant que la situation semble revenir à la « normale », que les autres provinces et certains États nous rattrapent, et même nous dépassent, le moment est venu de miser à fond sur les nombreux atouts dont nous bénéficions en tant que société, tels que nos richesses naturelles abondantes, notre situation géopolitique enviable, nos institutions et nos ressources humaines de qualité, notre climat social paisible, notre qualité de vie inégalée, nos nombreux pôles de développement économique, notre créativité reconnue et notre culture unique. Il s'agit là de forces tangibles dont nous pouvons être fiers.



Yves-Thomas Dorval,
président du Conseil du
patronat du Québec

Parmi les principaux défis qui devraient interpeller l'ensemble des Québécois, un meilleur équilibre entre la joie de vivre et le sens des responsabilités, nécessaire au maintien de notre qualité de vie, semble essentiel, tout comme une perception plus positive de la réussite et de la richesse. Un changement en ce sens devrait commencer par une plus grande ouverture aux projets de

développement économique, à un meilleur appui collectif à l'égard de nouvelles initiatives audacieuses et à une plus grande tolérance en matière de risque, le tout dans une perspective de développement durable. Autrement dit, se concerter pour déterminer les conditions nécessaires afin de réaliser des projets au lieu de se liguier pour les faire dérailler.

Comme société, nous devons également encourager davantage l'entrepreneuriat, moteur premier de la croissance économique, et l'innovation, qui nous permettrait de mieux concurrencer de façon durable. À ce sujet, nous croyons qu'il est possible de réaménager certaines aides financières gouvernementales aux entreprises, sans ajouter d'argent additionnel, afin d'appuyer les éléments d'innovation suivants : développer de la valeur ajoutée à un produit ou service, investir dans l'amélioration de la productivité en matière d'équipement, de technologie, de procédé, d'organisation du travail ainsi que de formation continue et, enfin, appuyer une meilleure commercialisation dans des marchés porteurs.

Tels sont les défis que nous proposons aux Québécois pour les prochaines années afin que nous puissions réaliser nos rêves et nos aspirations collectives, et mettre de l'avant un modèle québécois où joie de vivre et responsabilité sont en meilleur équilibre, et qui pourrait alors être davantage reconnu et admiré dans le monde entier, en commençant par ici même.

Viellissement de la main-d'œuvre et avenir de la retraite

Le Conseil du patronat propose des mesures concrètes pour favoriser la participation des travailleurs d'expérience au marché du travail

Pour le Conseil du patronat, une plus grande participation des travailleurs d'expérience de 55 ans et plus au marché du travail passe par des incitatifs appropriés et un environnement réglementaire souple. Tel est le message que l'organisme a livré le 23 janvier dernier à l'occasion de sa participation à la consultation publique sur le vieillissement de la main-d'œuvre et l'avenir de la retraite menée par les adjoints parlementaires de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et du ministre des Finances, M^{me} Johanne Gonthier et M. Emmanuel Dubourg.

À cette occasion, le Conseil a rappelé que les travailleurs de 55 ans et plus constituaient une précieuse ressource en matière de capital humain. Le prolongement de leur vie active représente un facteur essentiel à une croissance économique plus vigoureuse, tout particulièrement dans un contexte où le vieillissement de la population est plus marqué au Québec que n'importe où ailleurs et que l'âge de la retraite y est plus bas que dans les autres provinces canadiennes, et la plupart des pays de l'OCDE.

« Les employeurs du Québec sont très sensibles à la problématique du vieillissement démographique et ouverts à adopter les mesures nécessaires – tout particulièrement sur le plan de l'organisation du travail – pour encourager les travailleurs d'expérience à demeurer plus longtemps à leur service, a souligné M. Yves-Thomas Dorval, président du Conseil du patronat. Chaque entreprise est en effet en mesure de mettre en œuvre les solutions lui convenant le mieux pourvu qu'elle puisse compter sur les incitatifs appropriés ainsi qu'un environnement fiscal et réglementaire qui lui offre suffisamment de souplesse. »

Décourager la retraite hâtive

Alors que le gouvernement vient tout juste d'apporter des modifications au Régime de rentes du Québec pour décourager la retraite avant 65 ans, le Conseil du patronat estime qu'un changement de mentalité s'impose pour faire en sorte que la retraite anticipée ne soit plus considérée comme un droit.

« Considérant que les Québécois prennent leur retraite

à l'âge de 60,9 ans en moyenne contre 62,3 au Canada et même 64,1 en Alberta, le moment est peut-être venu d'entamer un débat sur l'âge d'admissibilité à la rente de retraite (60 ans), qui a été établi à une époque où le contexte économique et démographique était radicalement différent, a précisé M. Dorval. Il est sans doute temps de modifier les régimes actuels et de mettre en œuvre des mesures incitatives pour encourager les gens à prendre leur retraite plus tardivement. »

Le Conseil estime que la création des régimes volontaires d'épargne retraite (RVER) contribuera sûrement à améliorer la situation de l'épargne retraite, mais il jugerait inappropriée toute augmentation de cotisations à la Régie des rentes du Québec à cause de

ses effets négatifs sur l'emploi, les salaires et la compétitivité des entreprises. Si on envisageait l'augmentation de ces cotisations, il faudrait certainement considérer, en contrepartie, la possibilité de repousser l'âge normal de la retraite (65 ans) comme plusieurs pays le font présentement à travers le monde. Il est finalement urgent, dans le contexte économique et démographique actuel, de revoir la réglementation entourant les régimes de retraite à prestations

déterminées afin d'en assurer la viabilité.

L'intervention du Conseil du patronat a fait l'objet de nombreux articles et reportages, tant dans les médias électroniques (Radio-Canada, CHOI FM, CHEQ FM, CFIN FM), la presse écrite (Le Journal de Montréal, Le Devoir, Le Soleil, Le Journal de Québec) que sur le Web (Cyberpresse, Canoë, LeDevoir.com, Conseiller.ca).

Le vieillissement de la main-d'œuvre et l'avenir de la retraite : le Conseil du patronat sonde les employeurs

Dans le cadre de la préparation de son mémoire présenté lors de la consultation publique sur le vieillissement de la main-d'œuvre et l'avenir de la retraite, le Conseil du patronat a réalisé un sondage interne auprès de ses membres, auquel une soixantaine d'entre eux ont répondu.

Voir les faits saillants de cet exercice de consultation sur la page suivante.



Viellissement de la main-d'œuvre et avenir de la retraite

Résultats d'un sondage interne auprès des membres du Conseil du patronat

Repousser de deux ans l'âge officiel de la retraite (65 ans présentement) sur une période de 10 à 20 ans.

Très favorable	25 %
Favorable	32 %
Peu favorable	31 %
Non favorable	12 %
Ne sait pas	0 %
Total	100 %

Repousser de deux ans l'âge d'admissibilité aux prestations de la RRQ (60 ans présentement) sur une période de 10 à 20 ans.

Très favorable	39 %
Favorable	41 %
Peu favorable	12 %
Non favorable	8 %
Ne sait pas	0 %
Total	100 %

Régimes de retraite d'entreprises : Votre entreprise offre-t-elle présentement un régime de retraite à ses employés?

Oui	80 %
Non	20 %
Total	100 %

Si vous avez un régime de retraite à prestations déterminées : Continuez-vous d'offrir ce régime aux nouveaux employés?

Oui	65 %
Non	35 %
Total	100 %

Si vous avez un régime de retraite à prestations déterminées : Votre régime a-t-il un déficit de solvabilité?

Oui	72 %
Non	28 %
Total	100 %

Votre entreprise a-t-elle réalisé récemment un exercice de gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre (démarche qui permet de mieux connaître les employés actuels et les besoins en main-d'œuvre à court et à moyen termes, de préciser les besoins de formation et de mieux gérer les différences entre les catégories d'employés, notamment selon l'âge)?

Oui	63 %
Non	37 %
Total	100 %

En matière de gestion des ressources humaines dans le contexte du vieillissement de la main-d'œuvre, quelle(s) mesure(s) appliquez-vous présentement (vous pouvez faire plus d'un choix) :

La retraite progressive	48 %
Le maintien en emploi du personnel par des horaires flexibles	52 %
Le maintien en emploi du personnel par des horaires réduits	53 %
Le compagnonnage entre le personnel expérimenté et les nouveaux employés	43 %
La réembauche d'employés retraités	36 %
Le recours à une main-d'œuvre immigrante	22 %
La formation continue des employés, y compris les plus âgés	48 %
Aucune mesure	7 %
Autres	5 %

Simplification réglementaire et administrative

Le Conseil du patronat contribue à alléger le fardeau des employeurs

Groupe de travail sur la simplification réglementaire et administrative

Tout au long de l'année 2011, le Conseil du patronat du Québec a participé très activement aux travaux ayant donné lieu au rapport présenté le 16 janvier dernier par le président du groupe de travail sur la simplification réglementaire et administrative, M. Michel Audet, au ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, M. Sam Hamad. Le Conseil a donc appuyé entièrement les recommandations du rapport.

« Si beaucoup de travail reste encore à faire afin d'alléger le fardeau réglementaire et administratif avec lequel les entreprises québécoises doivent composer, l'initiative présentée aujourd'hui s'avère valable et utile. Elle témoigne de la volonté réelle du gouvernement de collaborer avec les employeurs afin de trouver des moyens concrets pour simplifier la tâche des entreprises. J'en profite pour souligner la collaboration de plusieurs membres de la direction des ministères et des organismes dans la recherche de solutions et d'engagements au regard des diverses problématiques soulevées », a indiqué le président du Conseil du patronat, M. Yves-Thomas Dorval.

Le président a tenu à souligner toutefois que le rapport se concentre principalement sur l'administration de la réglementation et non sur la réglementation elle-même, notamment en ce qui concerne plusieurs programmes donnant lieu à des cotisations sur la masse salariale (santé et sécurité du travail, régimes de rentes, assurance parentale), ou d'autres domaines comme les relations et les normes du travail, les régimes de pension ainsi que l'environnement. Mentionnons que l'année 2012 sera sûrement très active en matière de débats sur ces autres questions.

Mentionnons enfin que, dans son *Bulletin de la prospérité du Québec 2011*, dévoilé en août dernier, le Conseil du patronat attirait l'attention sur le nombre moyen plus élevé de documents produits annuellement par les entreprises québécoises par rapport à leurs concurrentes d'autres provinces comparables et à la moyenne canadienne.

La réaction du Conseil du patronat au rapport du Groupe de travail sur la simplification réglementaire et administrative a fait l'objet de nombreux articles, tant dans la presse écrite (Le Devoir, Le Droit) que sur le Web (Cyberpresse, LeDevoir.com, JournalMetro.com, LesAffaires.com).

Commission fédérale sur la réduction de la paperasse

Le Conseil du patronat du Québec a accueilli par ailleurs d'un bon œil les orientations contenues dans le rapport de la Commission fédérale sur la réduction de la paperasse, rendu public le 18 janvier dernier par le président du Conseil du Trésor du Canada, M. Tony Clement, et par le ministre d'État à la Petite Entreprise et au Tourisme, M. Maxime Bernier. Si une étape importante a été franchie afin d'alléger et simplifier le fardeau réglementaire et administratif des entreprises au Québec et au Canada, le Conseil a estimé qu'il fallait poursuivre les efforts en cette matière pour leur permettre d'être plus concurrentielles.



« Les propositions formulées par la Commission sur la réduction de la paperasse dévoilées aujourd'hui et l'engagement manifeste du

président du Conseil du Trésor du Canada à y donner suite constituent un signal positif pour les entreprises de partout au pays et témoignent de la volonté réelle du gouvernement fédéral de fournir un effort supplémentaire afin de rendre l'environnement réglementaire et administratif plus concurrentiel et favoriser ainsi la création de richesse », a indiqué le président du Conseil du patronat, M. Yves-Thomas Dorval.

« Cette annonce, combinée au dévoilement du rapport du Groupe de travail sur la simplification réglementaire et administrative mis sur pied l'an dernier par le gouvernement du Québec, sont autant de rappels à savoir que, si on peut observer des progrès significatifs pour soulager les entreprises de la lourdeur de la réglementation existante et de son administration, il est nécessaire pour les gouvernements de continuer à travailler en ce sens, en

collaboration avec les employeurs », de conclure M. Dorval.

La Société de transport de l'Outaouais offre un système de transport en commun par autobus. Suite à une évaluation des risques effectuée par des experts en matière de terrorisme, elle a mis en place un système de surveillance par caméras. Les caméras installées à l'extérieur de l'édifice avaient pour but de voir les intrus sur le terrain de l'employeur, surveiller les véhicules non autorisés et le déplacement des autobus. D'autres caméras ont été placées à l'intérieur de l'édifice.

Le tribunal fonde son analyse sur les quatre questions suivantes :

1) Les caméras sont-elles nécessaires pour répondre à un besoin? L'employeur est un organisme offrant un système de transport en commun qui a une obligation envers ses usagers, la population et ses employés, d'assurer un transport le plus sécuritaire possible et qui a un besoin particulier de sécurité contre le terrorisme et contre les intrus qui auraient l'intention de commettre des actes de destruction, de sabotage et de violence. Même s'il n'y a pas de preuve que l'employeur aurait été victime de vol ou de vandalisme, les caméras sont nécessaires comme mesure de prévention.

2) Les caméras répondront-elles efficacement à ce besoin? Le tribunal accepte l'opinion de l'expert à l'effet qu'un système de surveillance par caméras est une mesure de sécurité recommandée pour atténuer les risques liés au terrorisme et qu'il s'agit d'un outil efficace de détection, de dissuasion et d'enquête.

3) La perte de vie privée est-elle proportionnelle à l'avantage obtenu? Le tribunal d'arbitrage divise l'analyse entre les caméras extérieures et intérieures. Les caméras extérieures n'occasionnent qu'une perte minimale de la vie privée, notamment, parce qu'elles sont à la vue des employés, ne font pas une surveillance constante, captent surtout la circulation aux entrées et ne captent aucune tâche particulière.

Les caméras intérieures ne faisaient pas partie des recommandations comme mesure contre le terrorisme. Certaines captent les employés au travail, dans leur tâche habituelle et ont été installées afin de prévenir le



vol, alors qu'aucune preuve n'a été présentée à ce sujet. Ces employés sont épiés sur une base quotidienne et ce, sans motif valable, ce qui va à l'encontre de la convention collective obligeant l'employeur à traiter les employés avec « considération ». L'utilisation de ces caméras représente une perte de vie privée déraisonnable et non proportionnelle à l'avantage obtenu.

4) Existe-t-il un moyen qui porte moins atteinte à la vie privée et qui permet d'arriver au même but? Les caméras extérieures remplissent une fonction que les autres mesures sont incapables d'accomplir et il n'est pas envisageable de poster des gardiens de sécurité à chaque entrée. De plus, ces caméras ne font pas de la « collecte » de renseignements personnels lorsqu'elles captent incidemment quelques brèves tâches ou la circulation des employés dans le stationnement.

Conclusion

Le tribunal d'arbitrage ordonne que les caméras intérieures épiant les employés de façon continue, sans motif valable, soient retirées, alors que l'installation de toutes celles installées à l'extérieur et certaines à l'intérieur est jugée raisonnable.

Le tribunal d'arbitrage applique dans cette sentence, concernant un employeur de juridiction fédérale, le test développé par la Cour fédérale en 2004. Il confirme également la réticence qu'ont les décideurs à admettre l'installation de caméras vidéo en cas d'absence de preuve de motifs, tels le vol ou le vandalisme. Enfin, la discussion demeure ouverte quant à l'étendue du droit à la vie privée sur les lieux du travail, ainsi que la notion de « collecte » des renseignements personnels par rapport à l'enregistrement et au visionnement des vidéos.

Lukasz Granosik, avocat
www.nortonrose.com



SÉANCE D'INFORMATION GRATUITE
POUR LES 25-45 ANS

Organisez la vôtre dès maintenant!

www.questionretraite.qc.ca



Nouvelles en bref

Le Conseil du patronat lance une campagne de promotion du français auprès des employeurs

Le Conseil du patronat, en collaboration avec l'Office québécois de la langue française (OQLF), entreprendra au cours des prochains mois une campagne d'information et de sensibilisation auprès des employeurs du Québec afin de promouvoir l'usage du français dans le milieu des affaires.

À l'aide de différentes activités et moyens de communication, le Conseil entend fournir aux employeurs de l'information sur les outils offerts aux entreprises pour accroître leurs efforts de francisation, notamment en ce qui a trait à la langue en milieu de travail, les produits et les services, et l'affichage commercial. La campagne culminera lors d'un colloque organisé par le Conseil du patronat et l'OQLF, qui devrait avoir lieu à l'automne 2012.

L'initiative du Conseil du patronat sur la langue française a fait l'objet de plusieurs articles, tant dans les médias électroniques (Radio-Canada), la presse écrite (Le Devoir, National Post) que sur le Web (LeDevoir.com, JournalMetro.com, LesAffaires.com, Branchez-Vous.com, NationalPost.com).



L'association représentant les quincailliers et leurs fournisseurs se joint au Conseil du patronat

Le Conseil du patronat est très heureux de compter parmi ses nouveaux membres l'Association québécoise de la quincaillerie et des matériaux de construction (AQMAT). Fondée en 1940, l'AQMAT compte plus de 800 membres, parmi lesquels se trouvent détaillants, fournisseurs, groupes d'achats et firmes de services actifs au sein de l'industrie. Dirigée depuis 2008 par M. Richard Darveau, l'organisation vise à informer, animer, former, promouvoir et défendre les intérêts de ses membres auprès des dirigeants gouvernementaux et du grand public.

Séances d'information gratuites sur le certificat de qualité des initiatives de formation (CQIF)

Encore quelques places disponibles!

Le Conseil du patronat du Québec, en collaboration avec la Commission des partenaires du marché du travail, vous invite à assister à l'une de nos dix séances d'information gratuites sur les modalités et les avantages du certificat de qualité des initiatives de formation (CQIF). Ce certificat permet en effet aux employeurs d'être exemptés pendant une période renouvelable de trois ans de certaines exigences fiscales et administratives prévues par la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* (communément appelée loi du 1 %).

Pour plus d'information, ou pour vous inscrire, rendez-vous sur www.cpq.qc.ca

Ces séances d'information sont organisées grâce à une contribution financière du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

Les associations patronales et les entreprises intéressées à obtenir davantage d'information sur le Conseil du patronat et sur les nombreux avantages de devenir membre peuvent communiquer avec M^{me} Chantal Picard, coordonnatrice – Service aux membres et aux instances, par téléphone au 514.288.5161, poste 237, ou par courriel à cpicard@cpq.qc.ca.



La directrice générale de l'Union des municipalités du Québec rencontre les associations patronales sectorielles

Lors de la rencontre mensuelle de ses associations sectorielles membres tenue le 31 janvier dernier, le Conseil du patronat a accueilli comme conférencière invitée la directrice générale de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), M^{me} Peggy Bachman. Elle a présenté son organisation aux dirigeants d'associations d'employeurs présents ainsi qu'une initiative sans précédent dans le milieu municipal : le *Livre blanc sur l'avenir des municipalités*, qui sera déposé par l'UMQ à l'automne 2012.



M^{me} Peggy Bachman

Photographie : Geneviève Le May

Les dirigeants d'associations patronales intéressés à présenter leur propre organisation aux prochaines rencontres mensuelles des associations membres du Conseil du patronat sont invités à communiquer avec M. Patrick Lemieux, conseiller aux communications (514.288.5161, poste 235; plemieux@cpq.qc.ca).

En collaboration avec :

Commission
des partenaires
du marché du travail

Québec



Nouvelles en bref

Le Conseil du patronat sur toutes les tribunes

Chambre de commerce et d'industrie du Sud-Ouest de Montréal

Le président du Conseil du patronat, M. Yves-Thomas Dorval, était de passage le 12 janvier dernier devant les membres de la Chambre de commerce et d'industrie du Sud-Ouest de Montréal (CCISOM), où il participait à un déjeuner-conférence à titre de conférencier invité.

À cette occasion, il a lancé un appel à la centaine d'employeurs présents afin qu'ils s'engagent individuellement et collectivement pour favoriser un climat qui appuie davantage la croissance et la prospérité générées par les entreprises pour le bénéfice de l'ensemble de la société.



Photographie : Martin Chamberland

Quelques membres de la table d'honneur. Dans l'ordre habituel : M. Daniel Charbonneau, président de la CCISOM; M. Yves-Thomas Dorval, président du Conseil du patronat; M^{me} Marguerite Blais, ministre responsable des Aînés; M. Paul Beaupré, conseiller d'arrondissement de Verdun; M^{me} Hélène LeBlanc, députée fédérale de LaSalle—Émard; M^{me} Julie Ramsay, présidente du Regroupement Affaires Lachine inc.

Rencontre sur une stratégie canadienne en éducation

Le président du Conseil du patronat était par ailleurs de passage à Toronto les 17 et 18 janvier dernier pour participer avec différents représentants des milieux d'affaires, des institutions de recherche et d'enseignement et de ministères et d'organismes gouvernementaux à une rencontre du Comité consultatif fédéral sur la stratégie internationale en matière d'éducation.

Mis sur pied en octobre 2011 sous l'égide du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada, ce comité, composé de représentants des milieux des affaires et universitaires au Canada, a comme mandat de formuler des recommandations visant l'élaboration d'une stratégie internationale pour le Canada en matière d'éducation primaire, secondaire

et postsecondaire, notamment au chapitre de l'accueil et de la rétention d'étudiants internationaux, du financement de la recherche et des partenariats entre les institutions d'enseignement canadiennes et étrangères.

Table ronde prébudgétaire fédérale

M. Dorval participait en outre le 9 janvier dernier à une table ronde prébudgétaire en compagnie de plusieurs dirigeants d'entreprises et d'organismes communautaires. Organisée par la ministre fédérale des Ressources humaines et du Développement des compétences, M^{me} Diane Finley, la rencontre visait à recueillir différentes propositions quant aux priorités gouvernementales en matière de croissance économique et de création d'emplois en vue de la préparation du budget fédéral 2012-2013. Lors de cette consultation, M. Dorval a réitéré les recommandations formulées par le Conseil du patronat dans son mémoire prébudgétaire présenté l'automne dernier, notamment au chapitre de l'investissement dans la formation et du financement du régime d'assurance-emploi.



Photographie : RHDC

Dans l'ordre habituel: M. Yves-Thomas Dorval; M. Jean-Marie Toulouse (HEC Montréal); M^{me} Nicole Galarneau (Regroupement québécois des organismes pour le développement de l'employabilité); M^{me} Diane Finley; M. Audrey Azoulay (Manufacturiers et exportateurs du Québec); M. Alexandre Soulières (Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec); M. Kevin Dobie (Université Concordia).

Suivez le Conseil
du patronat du Québec
sur les réseaux sociaux



Bourses Ghislain-Dufour 2012 du Conseil du patronat La période de candidatures est commencée!



M. Ghislain Dufour

Le Conseil du patronat a lancé le 4 janvier dernier la troisième édition des Bourses Ghislain-Dufour. Créé en 2009 à l'occasion du 40^e anniversaire de l'organisme, ce concours vise à souligner l'excellence du travail d'étudiantes et d'étudiants à la maîtrise en relations industrielles au sein d'un établissement universitaire du Québec en leur remettant une bourse du nom de celui qui a joué un rôle clé au Conseil du patronat du Québec pendant 27 ans.

« Intervenant sur différentes tribunes afin de permettre aux employeurs du Québec d'avoir accès à une main-d'œuvre disponible et de qualité, le Conseil du patronat montre l'exemple, encore cette année, en encourageant la relève dans le domaine des relations industrielles au Québec, une discipline en constante évolution qui se retrouve présentement au cœur de plusieurs débats d'actualité », a déclaré M. Yves-Thomas Dorval, président du Conseil du patronat.

Trois bourses seront remises en 2012

Tout comme l'an dernier, trois bourses d'une valeur totale de 5 000 \$ seront décernées (une première de 2 500 \$, une deuxième de 1 500 \$ et une troisième de 1 000 \$).

Les dossiers de candidatures seront évalués par un comité composé, entre autres, de M. Dorval et de M. Dufour selon différents critères, notamment la lettre de présentation, le *curriculum vitae*, les relevés de notes, deux lettres de recommandation, les honneurs et les mérites obtenus dans le passé et le projet de mémoire.

Les personnes intéressées sont invitées à transmettre leur dossier de candidature – incluant lettre de présentation, *curriculum vitae*, relevés de notes, deux lettres de recommandation, prix et distinctions obtenus et résumé de projet de recherche de deux pages – au responsable des études supérieures de leur département ou de leur école, au plus tard le 24 février 2012. Les directions des institutions d'enseignement offrant un programme de maîtrise en relations industrielles auront jusqu'au 16 mars suivant pour faire parvenir au Conseil du patronat les dossiers qu'elles auront retenus pour leur excellence (limite de deux dossiers par établissement).

Les bourses seront remises officiellement aux lauréates et aux lauréats à l'occasion de l'assemblée générale du Conseil du patronat du Québec, qui aura lieu en avril prochain.

À propos de Ghislain Dufour

Ghislain Dufour détient une maîtrise en relations industrielles de l'Université de Montréal. Il a travaillé à l'Hôpital Maisonneuve comme directeur du personnel et comme directeur adjoint, ainsi qu'au Centre des dirigeants d'entreprise, comme conseiller spécial. Figure marquante du milieu des affaires québécois, il a été successivement vice-président exécutif, président et président du conseil d'administration du Conseil du patronat du Québec de 1969 à 1997. Il est maintenant conseiller principal aux affaires publiques et au développement des affaires pour le Cabinet de relations publiques National.

L'appel de candidatures pour les Bourses Ghislain-Dufour 2012 a fait l'objet de plusieurs articles, tant dans la presse écrite (La Presse, Progrès-Écho, Le Canada Français, L'Information de Mont-Joli, La Voix de la Matanie, L'Avant Poste, Le Rimouskois) que sur le Web (Cyberpresse).

InfoCPQ

Le bulletin mensuel d'information à l'intention des membres du Conseil du patronat du Québec

Éditeur

Louis-Paul Lazure

Coordination et rédaction

Patrick Lemieux

Collaboration à la rédaction

Guillaume Lachance, Louis-Paul Lazure et Norma Kozhaya

Mise en page

Gilles Guénette

Diffusion auprès des membres

Patrick Lemieux et Geneviève Le May

Révision linguistique

Lucie Bélanger

Le Conseil du patronat du Québec

1010, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 510
Montréal (Québec) H3A 2R7
Tél. : 514.288.5161
1.877.288.5161

Télé. : 514.288.5165

plemieux@cpq.qc.ca
www.cpq.qc.ca